

Avec les AESH, contre la précarité, contre les PIAL

Le ministère répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une de ses priorités. Pourtant il fait le choix de maintenir dans la précarité 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement scolaire des élèves. Les AESH voient même leurs conditions de travail se dégrader, impactant leurs conditions d'existence. Les moyens nécessaires pour une réelle politique d'inclusion scolaire ne sont toujours pas mis sur la table. Ce sont les élèves, leurs familles et toute la communauté scolaire qui en subissent les conséquences.

Actuellement, les AESH sont :

- recruté.e.s sous contrat à durée déterminée sans statut protecteur et donc précarisé.e.s ;
- majoritairement à temps incomplet avec un salaire de 760 euros nets par mois ;
- exclues des indemnités REP et REP+ quand elles travaillent en éducation prioritaire ;
- obligée.e.s depuis la rentrée 2019 et l'arrivée des PIAL de partager leur temps de travail entre plusieurs établissements scolaires, du primaire ou du secondaire ;
- gérées par le logiciel GANESH qui sert à optimiser les heures d'accompagnement, sans respecter leurs contraintes personnelles ni leurs vœux.

PIAL : késaco ?

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. (Source : Ministère de l'Éducation nationale, 30 juin 2020)

Sur le terrain, l'instauration des PIAL a pour conséquences :

- une **dégradation des conditions de travail des AESH** avec des services partagés sur plusieurs établissements, ce qui rend compliqué voire impossible une prise en charge satisfaisante des élèves en situation de handicap. Leurs conditions de vie sont aussi durement impactées : emploi du temps variable, plus de déplacements, pas de possibilité d'avoir un second emploi fixe.
- **moins de temps d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap** (réduit jusqu'à 5h/semaine en dépit des notifications MDPH), la mutualisation des AESH et donc parfois une multiplication du nombre d'accompagnant.e.s, loin de la nécessaire stabilité dont ont besoin ces élèves.
- l'obligation pour les familles d'enfants en situation de handicap de pallier à la fois financièrement et humainement ces manquements dus au manque de moyens alloués à l'inclusion.

Tout cela est inacceptable pour les AESH, les élèves, leurs familles et les enseignant.e.s ! C'est pourquoi les organisations syndicales appellent à une mobilisation le 8 avril pour donner les moyens nécessaires à l'inclusion des élèves en situation de handicap et pour faire entendre les revendications des AESH en matière de statut, formation, conditions de travail et salaire.

**Tous et toutes dans la rue et devant les DSDEN
et les rectorats le 8 avril !**

RDV à Nîmes : à 13h30 devant la Maison Carrée

Témoignages d'AESH

S : En début d'année scolaire 2020, j'étais notifiée pour deux élèves (15 h + 9 h). J'accompagne notamment depuis 3 ans un élève autiste en CM2, avec une notification de 15 h. Or depuis le mois de novembre, le directeur de mon école m'a dit de réduire mon temps d'accompagnement à 9 h et de combler mes 6 h de reliquat auprès d'autres élèves. J'en ai informé la mère qui a été très étonnée de cette décision soudaine, puisqu'elle n'a pas été prévenue par le service de l'école inclusive. La raison de cette baisse d'heures soudaine serait le non remplacement des AESH en arrêt de travail.

D : Depuis la rentrée des vacances d'hiver, j'ai 6 élèves, dont un enfant en attente de notification, et un en attente de place en Ulis. Je passe ma journée à changer de classe, de niveau, et j'ai surtout l'impression d'être un bouche trou. Et je constate que l'on m'utilise sans respecter les vrais besoins des enfants, sans ménagement, et m'obligeant à expliquer à mon élève que je ne serai plus avec lui le vendredi, et que les autres jours je changerai de classe après la pause, etc. On ne m'a pas non plus briefée sur les nouveaux et nouvelles élèves apparus sur le planning. Quand je me renseigne, j'ai l'impression de gêner tout le monde.

G : Aujourd'hui, je suis fatiguée, je n'ai plus la motivation, je me sens dépossédée de ma fonction. Avec le logiciel GANESH, je n'ai plus le sentiment d'être une "aide humaine", et j'ai un emploi du temps qui ne me laisse pas une minute de répit, sans parler du salaire misérable (je vis seule avec une ado en garde exclusive) qui ne me donne plus envie de continuer. J'envisage donc de changer de travail, car à 49 ans et toujours en cdd, mes perspectives de m'épanouir dans mon travail s'écroulent.

L : Comment se féliciter de « mettre le paquet » en reléguant, à nouveau, les AESH, au rang de subalternes corvéables et déplaçables à merci, au bon vouloir d'une administration qui semble n'avoir aucune connaissance ni conscience de la réalité du terrain ? Contrats précaires, temps incomplet imposé, salaire de 760€ : comment accompagner plusieurs élèves dans plusieurs établissements, au mépris de toute cohérence dans le suivi de l'élève et de toute intégration dans une équipe pédagogique ? Ce mépris croissant conduit les personnels à une démotivation et un découragement de plus en plus importants.

Nous, AESH, réclamons une revalorisation de nos salaires et la possibilité de contrats à temps complets pour nous permettre de vivre dignement de notre métier. Nous exigeons l'abandon pur et simple des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens. Nous revendiquons un véritable statut de la Fonction Publique pour que notre métier soit reconnu.

